CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E181672** **VALABLE JUSQU'AU** **05/12/2027**

ÉDITÉ LE 27/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/02/2013

Forme juridique : SAS

Capital : 1 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC TOULOUSE

Siret : 791 144 348 00020

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 0083693

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 10049902104

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 10049902104

Situation fiscale et sociale : A jour au 27/10/2026

Raison sociale : RENOBAT 31

9 RUE ESCLARMONDE
31500 TOULOUSE

Téléphone : 06 64 11 83 68 **Fax :**

Portable : 06 99 93 05 69

Responsabilité légale :
CLAMENS JEAN-PIERRE PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : contact@renobat31.fr

Effectif moyen : 1 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 304 957 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement		06/12/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

27/10/2026 09:51

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.